

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 27 août 2010

Etaient présents : Alexandra ARDIET, Daniel BOBILLIER, Michelle DODANE, Gilles DUMAS, Bernard GRAPPEY, Maryse MILLET, Isabelle MINOTTI, Patrick MODICA, Adeline OUGIER, Paulina REQUENA, Christophe SIMON, Jean SIMONDON, Florent VALLOT

Théo MARGUET participait également à la séance

Etaient excusés : François LECHAILLER, Thérèse ROBERT

☞ **Avenants au marché d'extension de l'école maternelle**

La réception de chantier a eu lieu mardi 24 août. Les délais prévus par l'Ets CONTOZ ont été respectés et les membres du Conseil Municipal sont satisfaits de cette réalisation.

Un avenant de 690,31€ TTC concernant le poste de zinguerie est à ajouter au coût global.

Deux avenants négatifs de 1000€ TTC (poste peinture) et de 717,60€ TTC (poste chauffage) sont à retrancher du montant global. Le coût total du marché s'élève à 77 619,85€ TTC. Les subventions attendues seront versées à la commune dans les prochains mois.

☞ **Décision budgétaire modificative**

Les recettes d'investissement liées à la vente de terrains de la Crôle se trouvant retardées par rapport aux prévisions budgétaires, et afin de faire face aux dépenses d'investissement en cours, le Conseil municipal autorise le maire à contracter un emprunt complémentaire de 100 000 € et à prolonger le délai du prêt relais relatif à cette vente de terrains.

☞ **Travaux à la chaufferie bois**

Suite à un orage, une "panne" du système de régulation automatique de la chaufferie, a été constatée. Des travaux sont donc à envisager car les automates ont été endommagés.

Un devis de 8 697,16€ TTC a été fourni pour la remise en état du système. Le Conseil Municipal souhaite que Mme le maire entreprenne des démarches avec l'assurance Groupama pour pallier cette dépense imprévue.

☞ **Assurance de la tondeuse autoportée**

Cette tondeuse sera assurée pour un montant de 253,73€ TTC pour l'année. Le CM propose de ne l'assurer que pendant la période de tonte. Mme le Maire prendra contact avec l'assureur.

☞ **Remboursement de frais de déplacement à un agent**

La commune remboursera 12,57€ à Mme VIENNY. Ces frais sont liés au CLSH qui a eu lieu cet été.

☞ **Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées**

Le CM ne souhaite pas s'engager dans ce plan. Un CCAS est actif sur la commune et suffit à aider les habitants qui en auraient besoin.

☞ Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité de l'eau potable

Le bilan fourni par l'Agence Régionale de la Santé (ex DDASS) indique que l'eau distribuée est globalement de bonne qualité.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné consommant 120m³/an paiera en 2010 entre 250,50€ et 260,12€, soit de 2,09€/m³ à 2,17€/m³ TTC.

Sur ce montant, 50 à 52% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 33 à 34% reviennent à la collectivité pour les investissements, 14 à 18% reviennent à des organismes tiers.

☞ Informations diverses sur l'école

- La salle de repos est achevée. Les enfants de maternelle pourront donc être accueillis dans d'excellentes conditions dès 13h30 à l'école pour faire la sieste.
- La barrière ainsi que les escaliers de l'école primaire ont été refaits durant l'été.
- Le ménage complet et annuel de l'école primaire a été effectué par l'Ets ATN.
- Les familles dont les enfants entrent à l'école de Genes ont reçu un ensemble de documents sur lesquels étaient notées toutes les informations utiles sur les horaires, la cantine, les garderies. Pour tous renseignements complémentaires, les familles pourront contacter la Directrice à partir de mardi matin.

Rappel des horaires de l'école :

⇒ Maternelle : 8h45 à 12h ; 13h45 à 16h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

⇒ Elémentaire : 8h30 à 12h ; 14h30 à 16h35 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

24 mercredis travaillés de 9h20 à 12h

12 mercredis libérés (ils seront donnés aux familles en début d'année)

☞ Questions diverses

- La salle des Associations pourra se louer seule pour des personnes extérieures au village sous réserve de l'accord du Conseil Municipal. Un avenant sera ajouté au règlement de location en vigueur.

- Un camion-restaurant « Magnum Pizza » demande l'autorisation de s'installer durant un mois sur notre commune. Le CM donne son accord. Ce restaurant mobile devrait investir notre terrain en sable (près de la salle polyvalente) cet hiver.

- La CAGB nous informe d'un décalage dans la publication du magazine « Grand Besançon ». La parution aura lieu le 11 octobre au lieu du 13 septembre. Les prochaines manifestations du village ne pourront donc pas être annoncées. (Festifanfares et exposition Art et Nature)

- Informations sur la TNT. Des brochures sont à votre disposition en mairie. Pour plus de renseignements : www.tousaunumerique.fr ou **0970 818 818**

- Festifanfares. Ce festival de fanfares qui aura lieu les 9 et 10 octobre accueillera la musique de la **Brigade des sapeurs-pompiers de Paris**. La commission culture recherche des bénévoles pour aider à l'organisation de cette manifestation et des familles d'accueil pour les sapeurs-pompiers de Paris.

Contact : Martine DUMAS : 03 81 55 89 00 / 06 85 73 23 63

Elisabeth GRAPPEY : 03 81 55 75 76 / 06 30 99 79 32

Alain MILLET : 03 81 55 83 04 / 06 76 28 33 64

- Marché. Les membres de « l'Association du marché » font un appel à la population pour recruter des bénévoles afin de renforcer l'équipe actuelle. (contact : Isabelle Minotti : 03.81.55.97.12) Inscriptions sur la fiche jointe. Prochain marché : **vendredi 10 septembre de 17h30 à 21h30**

Si des personnes ont des talents artistiques et qu'ils souhaitent se produire sur scène lors de ces marchés, merci de contacter Alexandra Ardiét (03.81.55.75.59)

- Point sur les voiries. Les travaux ont plus d'un mois de retard. Le Syndicat de la Haute-Loue et la commune ont exprimé leur mécontentement auprès du responsable des Ets Val TP. Les voiries doivent être remises en état pour le 2 septembre.

- Cimetière. Les tombes sans concession, signalées en état d'abandon depuis bien longtemps, feront l'objet d'un enlèvement progressif. Les personnes désireuses de conserver ces tombes sont invitées à passer en mairie et à le signaler. Il faudra les remettre en état, les entretenir, et faire établir les formalités de rigueur.

- Etat-Civil. Gennes a eu l'honneur d'être le théâtre de deux mariages cet été :

- le 26 juin a été célébré l'union de Mademoiselle Patricia Hube et de Monsieur Olivier Malimpensa ;

- le 10 juillet, c'était au tour de Sherine Gamgoom et de Sami Jannin d'unir leurs vies.

Nous tenons à féliciter les jeunes mariés et leur souhaitons beaucoup de bonheur dans leur nouvelle existence.

Nous remercions également les généreux donateurs de la quête réalisée au profit de la coopérative scolaire.

Secrétaire de séance : **Alexandra ARDIET**

Le prochain Conseil Municipal se réunira vendredi 1^{er} octobre à 20h30.

Informations diverses

La collecte de bouchons se poursuit. Vous pouvez les déposer chez Marcel Boissenot. Il est rappelé que seuls les bouchons en plastique sont collectés. Il n'est plus possible de déposer les bouchons en liège, mais il faut continuer de les conserver, une autre utilisation étant possible très prochainement.

Création juridique de la Direction Régionale des Finances Publiques de Franche-Comté et conséquence sur les démarches fiscales des particuliers

Dans le prolongement de la fusion entre le Trésor Public et les Impôts, qui a donné naissance à la Direction Régionale des Finances Publiques, les administrés peuvent, depuis le 1^{er} juillet dernier, effectuer toutes leurs démarches fiscales (déclarations, paiements, demandes de renseignements, réclamations) en un même lieu, au centre ville à Chamars, avenue du Général de Gaulle, dans les Services des Impôts des Particuliers (S.I.P.). A la suite de la fusion, la Trésorerie de Morre a en effet aménagé dans les locaux de l'ancien Centre des Impôts de Chamars pour que les particuliers n'aient plus qu'un seul interlocuteur au niveau fiscal.